

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du Mercredi 16 mars 2016

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mime Charlotte WODEY

M Robert GEORGE

M Thomas LITZLER

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Catherine WEBER

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

M. Bertrand SPIESER,

Absents excusés et non représentés : M. Stéphane ROESS

Absents non excusés :

Ont donné procuration : M. Stéphane ROESS

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAELDER.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 février 2016
2. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
3. Soutien à l'investissement local – réhabilitation du bâtiment du 4, rue de la Gare
4. Soutien à l'investissement local – réhabilitation du bâtiment Bel'Air
5. Compte administratif et compte de gestion 2015 – Budget Général
6. Affectation des résultats 2015 – Budget Général
7. Compte administratif et compte de gestion 2015 – Budget Eau / Assainissement
8. Affectation des résultats 2015 – Budget Eau / Assainissement
9. Compte administratif et compte de gestion 2015 – Budget Lehgasse
10. Affectation des résultats 2015 – Budget Lehgasse
11. Subventions 2016
12. Taux des taxes 2016
13. Mise en place d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI)
14. Dépenses d'investissement – Budget Général
15. Budget primitif 2016 – Budget Général
16. Fixation prix de l'eau 2016
17. Dépenses d'investissement – Budget Eau / Assainissement
18. Budget primitif 2016 – Budget Eau / Assainissement
19. Budget primitif 2016 – Budget Lehgasse
20. Demande d'assujettissement à la TVA de l'opération « Bel'Air »
21. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité
22. Adhésion de la Communauté de communes de Villé au Syndicat d'Electricité
23. Communication / Urbanisme
24. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
25. Divers :

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mercredi 10 février 2016

Point 2 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (D-2016-03-009)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat à l'instar des années précédentes, reconduit sa participation aux investissements, dans le cadre de la DETR.

L'acquisition, la réhabilitation et le développement de l'ancienne friche industrielle Bel'Air pourrait rentrer dans ce cadre-là ;

Désignation des travaux	Montant estimé HT	Subventions attendues	Montant estimé
Acquisition bâtiment et frais de notaire	53 000,00 €	D.E.T.R. 20 %	204 861,91 €
Arpentage	11 500,00 €	Vente des lots	350 000,00 €
Bureau d'étude (plan)	13 596,00 €	Soutien local à l'investissement local 20 %	204 861,91 €
Diagnostic amiante	1 333,33 €	Autofinancement	264 585,71 €
Désamiantage	125 006,00 €		
Ascenseur	68 603,00 €		
Vitrage bâtiment	287 313,60 €		
Bardage bois + location échafaudage	93 957,60 €		
Eau / assainissement / voirie / basse tension	370 000,00 €		
TOTAL :	1 024 309,53 €	TOTAL :	1 024 309,53 €

Après avoir entendu les explications,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'inscrire** cette opération au budget primitif 2016 ;
- ✓ **De solliciter** les subventions afférentes à cette affaire ;
- ✓ **D'approuver** le plan de financement ;
- ✓ **D'autoriser** Madame le Maire à lancer les appels d'offres et à signer tous les documents

Point 3 – Soutien à l'investissement local – réhabilitation du bâtiment du 4, rue de la Gare. (D-2016-03-10)

Madame le maire informe le Conseil Municipal que l'Etat serait susceptible de participer financièrement à des investissements, dans le cadre du « Soutien local à l'investissement ».

La réhabilitation du bâtiment situé au 4, rue de la Gare, avec une mise aux normes rentrant dans le cadre d'un Certificat Economie d'Energie pourrait rentrer dans ce cadre-là :

Désignation des travaux	Montant estimé HT	Subventions attendues	Montant estimé HT
Zinguerie et couverture	21 380,87 €	Soutien local à l'investissement 20 %	22 563,71 €
Fenêtres et porte	26 150,00 €	Région/Ademe	10 000,00 €
Isolation combles	15 300,00 €	Autofinancement	80 254,86 €
Rampe d'accès / murs	12 882,00 €		
Etudes thermique	4 000,00 €		
Peinture	27 120,70 €		
VMC double flux	5 985,00 €		
TOTAL :	112 818,57 €	TOTAL :	112 818,57 €

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'inscrire** cette opération au budget primitif 2016 ;
- ✓ **De solliciter** les subventions afférentes à cette affaire ;
- ✓ **D'approuver** le plan de financement ;
- ✓ **D'autoriser** Madame le Maire à lancer les appels d'offres et à signer tous les documents

Point 4 – Soutien à l'investissement local – réhabilitation du bâtiment Bel'Air (D-2016-03-11)

Madame le maire informe le Conseil Municipal que L'Etat serait susceptible de participer financièrement à des investissements, dans le cadre du « Soutien local à l'investissement ».

L'acquisition, réhabilitation et le développement de l'ancienne friche industrielle Bel'Air pourrait rentrer dans ce cadre-là.

Désignation des travaux	Montant estimé HT	Subventions attendues	Montant estimé
Acquisition bâtiment et frais de notaire	53 000,00 €	D.E.T.R. 20 %	204 861,91 €
Arpentage	11 500,00 €	Vente des lots	350 000,00 €
Bureau d'étude (plan)	13 596,00 €	Soutien local à l'investissement local 20 %	204 861,91 €
Diagnostic amiante	1 333,33 €	Autofinancement	264 585,71 €
Désamiantage	125 006,00 €		
Ascenseur	68 603,00 €		
Vitrage bâtiment	287 313,60 €		
Bardage bois + location échafaudage	93 957,60 €		
Eau / assainissement / voirie / basse tension	370 000,00 €		
TOTAL :	1 024 309,53 €	TOTAL :	1 024 309,53 €

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **De solliciter** les subventions afférentes à cette affaire ;
- ✓ **D'approuver** le plan de financement ;
- ✓ **D'autoriser** Madame le Maire à lancer les appels d'offres et à signer tous les documents

Point 5 – Compte administratif et compte de gestions 2015 – Budget général.

5.1 - Compte Administratif 2015 - Budget Général : (D-2016-03-12)

Monsieur Robert GEORGE, conseiller municipal, présente le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 dressé par Madame Denise BUHL, Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **De lui donner acte** de la présentation du compte administratif après que Madame Denise BUHL, Maire, se soit retiré de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES Exécution 2015	1 197 933,68 €	386 461,17 €	1 584 394,85 €
RECETTES Exécution 2015	1 503 982,99 €	1 072 646,66 €	2 576 629,65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	306 049,31 €	686 185,49 €	992 234,80 €
REPORT	0,00 €	- 306 523,49 €	- 306 523,49 €
RESULTAT CUMULE	306 049,31 €	379 662,00 €	685 711,31 €

- ✓ **De constater** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **De préciser** que le compte administratif de l'exercice 2015 est en tout point conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal ;
- ✓ **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5.2 – Compte de gestion 2015 - Budget Général : (D-2016-03-13)

Madame Denise BUHL, Maire :

- Présente le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Dit qu'il a été entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Présente l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Présente l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Présente la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 6 – Affectation des résultats 2015 – Budget général (D-2016-03-14)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2015,

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015 ;

CONSTATE que le compte administratif présente !

Excédent de fonctionnement	306 049,31 €
Excédent d'investissement	379 662,00 €

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'affecter** l'intégralité de l'excédent de fonctionnement soit un montant de **306 049,31 €** à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement afin de financer les dépenses à venir ;

Point 7 – Compte administratif et compte de gestions 2015 – Budget Eau / Assainissement

7.1 - Compte Administratif 2015 - Budget Eau / assainissement : (D-2016-03-15)

Monsieur Robert GEORGE, conseiller municipal, présente le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 dressé par Madame Denise BUHL, Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **De lui donner acte** de la présentation du compte administratif après que Madame Denise BUHL, Maire, se soit retiré de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES Exécution 2015	185 400,70 €	166 292,75 €	351 693,52 €
RECETTES Exécution 2015	249 446,95 €	317 372,31 €	566 819,26 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	64 046,18 €	151 079,56 €	215 125,74 €
REPORT	0,00 €	-160 094,15 €	-160 094,15 €
RESULTAT CUMULE	64 046,18 €	- 9 014,59 €	55 031,59 €

- ✓ **De constater** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **De préciser** que le compte administratif de l'exercice 2015 est en tout point conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal ;
- ✓ **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

7.2 - Compte de gestion 2015 - Budget Eau / assainissement : (D-2016-03-16)

Madame Denise BUHL, Maire :

- Présente le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Dit qu'il a été entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Présente l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Présente l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Présente la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 8 – Affectation des résultats 2015 – Budget Eau / Assainissement (D-2016-03-17)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2015,

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015 ;

CONSTATE que le compte administratif représente

Excédent de fonctionnement	64 046,18 €
Déficit d'investissement	9 014,59 €

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'affecter** l'intégralité de l'excédent de fonctionnement soit un montant de 64 046,18 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement afin de financer les dépenses à venir ;

Point 9 – Compte administratif et compte de gestion 2015 – Budget Lehgasse

9.1 - Compte Administratif 2015 - Budget Lehgasse : (D-2016-03-18)

Monsieur Robert GEORGE, conseiller municipal, présente le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 dressé par Madame Denise BUHL, Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **De lui donner acte** de la présentation du compte administratif après que Madame Denise BUHL, Maire, se soit retiré de la séance. Le compte administratif donne les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES Exécution 2015	246 089,48 €	221 272,57 €	467 362,35 €
RECETTES Exécution 2015	277 589,35 €	24 816,64 €	302 405,96 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 499,87 €	-196 456,26 €	-164 956,39 €

- ✓ **De constater** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **De préciser** que le compte administratif de l'exercice 2015 est en tout point conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal ;
- ✓ **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

9.2 - Compte de gestion 2015 - Budget Lehgasse : (D-2016-03-19)

Madame Denise BUHL, Maire :

- Présente le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Dit qu'il a été entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Présente l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Présente l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Présente la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 10 – Affectations des résultats 2015 – Budget Lehgasse (D-2016-03-20)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de 2015,

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015 ;

CONSTATE que le compte administratif représente

Excédent de fonctionnement	31 499,87 €
Déficit d'investissement	196 456,26 €

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **De reporter** l'excédent de fonctionnement soit un montant de 31 499,87 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement ;

Point 11 – Subventions 2016 (D-2016-03-21)

VU l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **d'arrêter** la liste des subventions à payer en 2016 comme suit :

657362 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS		
CCAS	Subvention annuelle de fonctionnement	10 000,00 €

6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE		
Les Trolles (Périscolaire)	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	35 000,00 €
Groupement d'Action Sociale	Participation à l'action sociale en faveur du personnel communal	240,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers pour J.S.P.	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	600,00 €
Association œuvres scolaires (ski scolaire)	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	1 200,00 €
Bibliothèque centrale de prêt (Bibliobus)	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	130,00 €
Les Amis de l'Emm	Subvention annuelle de fonctionnement de l'association	300,00 €
AN'ART	Participation Festival	300,00 €
Clique de la Grande Vallée	Participation annuelle au fonctionnement	200,00 €
Ecole de Musique et de danse	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	560,00 €
Ecole de Musique Ilienkopf	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	640,00 €
Fonds de solidarité	Participation annuelle au fonctionnement	500,00 €
Feux de la Wormsa	Participation aux frais de sécurisation de la soirée	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Participation annuelle au fonctionnement	700,00 €
Secouristes Grande Vallée	Participation annuelle au fonctionnement	200,00 €
Société de Musique Ilienkopf	Participation annuelle au fonctionnement école de musique	1 500,00 €
Chorale VOGESIA	Participation annuelle au fonctionnement	2 000,00 €
Union départementale des Sapeurs-pompiers	Subvention Sapeurs-pompiers retraités et actifs	300,00 €
C.S Muhlbach sur Munster Section foot	Participation annuelle au fonctionnement	560,00 €
Grégoria Société d'Accordéons	Participation annuelle en fonction du nombre d'élèves	80,00 €
Souvenir Français	Participation annuelle au fonctionnement	500,00 €
Les amis de la Nature section Metzeral	Participation annuelle au fonctionnement	2 000,00 €
Guthleben Motor Sport	Participation annuelle au fonctionnement	300,00 €
Divers		1 890,00 €
	TOTAL GENERAL ARTICLE 6574 :	50 000,00 €

Point 12 – Taux des taxes 2016 (D-2016-03-22)

Madame le Maire, indique que l'État, dans la loi de Finances 2015 a fixé à 1,00 % le taux de revalorisation des bases des impôts directs locaux, soit le niveau de l'inflation constatée sur l'année écoulée. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux communaux depuis 2009.

	Base 2016	Taux 2016	Produit 2016
Taxe d'habitation	1 212 000,00 €	5,99 %	72 598,00 €
Taxe foncière sur bâti	1 432 180,00 €	6,92 %	99 106,00 €
Taxe foncière non bâti	65 953,00 €	43,85 %	28 920,00 €
	TOTAL :		200 624,00 €

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **De maintenir** les taux pour 2016

Point 13 – Mise en place d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) (D-2016-03-23)

Madame le Maire propose de signer une convention avec Pôle emploi dans le cadre d'un contrat Unique d'Insertion d'un senior, pour une durée de cinq ans, afin de faire bénéficier une personne de ce dispositif, qui s'adresse à des demandeurs d'emploi. Ce contrat est un outil d'insertion destiné à être un tremplin pour accéder à un emploi pérenne, sans être un emploi social.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **De recruter** un agent polyvalent senior, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour apporter un soutien au service technique,
- ✓ **Que ce contrat** de droit privé sera renouvelé tous les 6 mois sur une durée de cinq ans,
- ✓ **Que le contrat** de travail est fixé à 28 heures hebdomadaires,
- ✓ **Que sa rémunération** sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire,
- ✓ **Que la collectivité** bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat et du Conseil Général du Haut-Rhin dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention,
- ✓ **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée,

- ✓ **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2016 ainsi qu'aux suivants, au chapitre 64.

Point 14 – Dépenses d'investissement – Budget général (D-2016-03-24)

Sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'approuver** la réalisation des travaux, l'acquisition des équipements suivants et leur imputation en section d'investissement,
- ✓ **De charger** Madame le Maire d'engager et de mandater les dépenses chiffrées ci-dessous, lorsqu'elles entrent dans le cadre de sa délégation :

		RAR	PROPOSITION
202	Frais doc. urbanisme, PLU		10 000.00 €
2041642	Subvention – Budget Eau		43 768.41 €
2111	Terrains – acquisitions GERST + Jacques Immer	3 750.00 €	3 750.00 €
2117	Bois et forêt – Fischboedlé et ONF		50 000.00 €
2121	Plantations d'arbres – sapinières		100.00 €
21312	Bâtiments scolaires		5 000.00 €
21318	Autres bâtiments publics		5 000.00 €
2132	Rénovation ancienne « poste »		150 000.00 €
2138	Achat Bel'air	60 000.00 €	
2152	Installations de voirie – Parking Wormsa		30 500.00 €
2158	Autres matériels & outillage – ateliers	5 100.00 €	
2183	Matériel de bureau et info. – Ecole numérique rurale	9 200.00 €	
2184	Mobilier – Armoire		1 000.00 €
2188	Aménagement atelier communal Bel'Air		15 000.00 €
2313	Réhabilitation Bel Air		1 000 000.00 €
2316	Registre état civil		2 600.00 €
2318	Réserves	40 000.00 €	
020	Dépenses imprévues		71 667,00 €
	TOTAL DEPENSES :	118 050,00 €	1 388 885,41 €

Point 15 – Budget Primitif 2016 – Budget général (D-2016-03-25)

Madame le Maire présente le budget primitif 2016 préparé par la commission des finances et voté par chapitres budgétaires sous forme d'un power point. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'approuver** le budget primitif 2016 avec un excédent prévisionnel en fonctionnement et en équilibre en dépenses et en recettes d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 287 421,72 €	1 287 421,72 €
Investissement	1 580 040,31 €	1 580 040,31 €

Point 16 – Fixation du prix de l'eau 2016 (D-2016-03-26)

Après communication du prix des redevances dues à l'Agence de l'Eau,

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'ajuster** le prix de l'eau en fonction de la diminution constatée, le prix au m³ (2,703 € contre 2,757 en 2015) se décompose ainsi qu'il suit :

Redevance antipollution due à l'Agence de l'Eau	0,350 €
Taxe de prélèvement due à l'Agence de l'Eau	0,057 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,233 €
Redevance assainissement	0,530 €
Part communale	1,533 €
Prix total au m³ :	2,703 €

Point 17 – Dépenses d'investissement – Budget Eau / Assainissement (D-2016-03-27)

Sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ D'approuver la réalisation des travaux, l'acquisition des équipements suivants et leur imputation en section d'investissement,
- ✓ De charger Madame le Maire d'engager et de mandater les dépenses chiffrées ci-dessous, lorsqu'elles entrent dans le cadre de sa délégation :

		PROPOSITION
2156	Matériel spécifique d'exploit.	1 500.00 €
2158	Autres	130 000.00 €
Total	DEPENSES	131 500,00 €

Point 18 – Budget Primitif 2016 – Budget Eau / Assainissement (D-2016-03-28)

Madame le Maire présente le budget primitif Eau-Assainissement 2015 préparé par la commission des finances et voté par chapitres budgétaires sous forme d'un power point. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'approuver** le budget primitif 2016 avec un excédent prévisionnel en fonctionnement et en équilibre en dépenses et en recettes d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	164 610,00 €	164 610,00 €
Investissement	163 914,59 €	163 914,59 €

Point 19 – Budget Primitif 2016 – Budget Lehgasse (D-2016-03-29)

Madame le Maire présente le budget primitif 2016. Elle reprend les grandes lignes des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'approuver** le budget primitif 2016 avec un excédent prévisionnel en fonctionnement et en équilibre en dépenses et en recettes d'investissement, comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
605/11	Travaux	168 589,75 €	7015	Vente terrains aménagés	408 037,78 €
608/011	Frais accessoires	65 000,00 €			
6045/011	Etude	9 491,64 €	002	Résultat de fonct. reporté	31 499,87 €
71355/042	Variation terrains aménagés	196 456,26 €			
TOTAL :		439 537,65 €	TOTAL :		439 537,65 €
INVESTISSEMENT					
001	Résultat investissement reporté	196 456,26 €	3555/040	Reprise stock initial	196 456,26 €
TOTAL :		196 456,26 €	TOTAL :		196 456,26 €

Point 20 – Demande d’assujettissement à la TVA de l’opération « Bel’Air » (D-2016-03-30)

Madame le Maire rappelle qu’en date du 11 février 2015 le Conseil Municipal l’avait autorisé à signer l’acte d’achat de l’ensemble immobilier du 41 Grand’rue, terrain et usine au prix de 50 000,00 euros.

Le conseil municipal ayant voté les crédits au Budget Primitif 2016 afin de réhabiliter ce bâtiment ; Le but étant de le revendre à différents artisans désireux de s’implanter, il serait judicieux d’assujettir l’ensemble de l’opération à la TVA, la Commune étant de toute façon obligée de faire supporter une TVA de 20 % à la vente des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l’unanimité

- ✓ **D’autoriser** Madame le Maire de demander aux services fiscaux l’assujettissement de cette opération à la TVA.

Point 21 – Révision des statuts du Syndicat d’Electricité (D-2016-03-31)

- Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d’Electricité du Haut-Rhin modifié par l’arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'émettre** un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016
- ✓ **De demander** à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Point 22 – Adhésion de la Communauté de communes de la Vallée de Villé au Syndicat d'Electricité (D-2016-03-32)

- Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'émettre** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- ✓ **De demander** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

Point 23 – Communication - Urbanisme

1. Communication :

Personnel :

Un agent technique est en arrêt maladie ordinaire du 15 au 18 mars 2016.

2. Urbanisme

Déclaration préalable :

- ✓ Pose 2 abris de jardins - EDEL Philippe – 17 chemin de la Wormsa
- ✓ Terrasse couverte non close Ganter Jérémie – 7 Impasse du Sattel
- ✓ Rénovation de toiture, 2 fenêtres de toit et remise à neuf portes et fenêtres, HERBRECHT Pascale – 5 rue du Sillacker

Permis de construire :

- ✓ Extension Ferme Auberge Salzach : M. Yvan PIERREZ

Point 24 - Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission scolaire, périscolaire, jeunesse, Trolles :

Mme Manuela VIEIRA rend compte du conseil d'école qui s'est tenu le 15 mars dernier, elle transmet les remerciements du corps enseignant pour l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'ordinateurs portable.

La Commission municipale des jeunes a remis les bouchons collectés le 27 février dernier à l'association qui œuvre pour les conditions des enfants gravement malades et hospitalisés, un article les concernant a été publié dans la presse locale.

Evènementiel

Mme Danielle Trappler informe les conseillers des différentes manifestations à venir et des préparations de la salle.

Elle énumère également les anniversaires du mois de mars.

Commission fleurissement et cadre de vie :

Les décorations de paques ont été installées dans la commune,
La soirée de remise des prix des maisons fleuries et des décorations de Noël aura lieu le mercredi 04 mai prochain.

Point 25 - Divers

Carrière : à ce jour aucune information supplémentaire n'est parvenue à la Mairie qui est en lien avec les services de l'Etat afin de trouver une solution qui n'engage pas les deniers publics de la commune.

Concernant la collecte de la Ligue contre le cancer, la campagne de collecte a débuté sur la commune.

La séance est levée à 22 h 50.